



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

# VICTIME D'UN ACCIDENT ? IL FAUT LE DÉCLARER



**Votre déclaration  
contribue à  
préserver notre  
système de santé.**

**Rien ne change  
pour vous.**



## UN ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS

*C'est un accident dont vous êtes victime  
et qui a été causé par :*



un particulier



une entreprise



une administration



un établissement de santé

*Vous le déclarez.*



Grâce à votre geste citoyen,  
l'Assurance Maladie va pouvoir  
obtenir le remboursement  
de vos frais de santé (soins,  
invalidité, arrêt de travail)  
auprès du responsable de votre  
accident ou de son assurance.

*C'est simple et sans impact  
financier pour vous.*

# EN PRATIQUE

## Pourquoi faut-il le déclarer ?



Votre caisse d'assurance maladie récupère les frais engagés auprès de l'assurance du responsable de l'accident. Le système de santé est préservé.



Aucun coût supplémentaire pour vous.



Aucun retard sur vos remboursements de soins.



Les montants qui restent à votre charge peuvent être remboursés par l'assurance du responsable.



Vous pouvez obtenir une indemnisation de votre préjudice par l'assurance du responsable.

## Déclarez votre accident en le signalant à votre médecin, et à votre caisse d'assurance maladie :



**Depuis votre compte ameli**  
(rubrique « Mes démarches »)



**Sur le site**  
[onmablesse.fr](http://onmablesse.fr)



**Par téléphone au**

**3646**

Service gratuit  
+ prix appel



**Par courrier,**  
en téléchargeant le modèle de  
déclaration sur [ameli.fr](http://ameli.fr)

## Notes :

---

---

---

